



Réseau pour l'Intégration des Femmes
des ONG et Associations Africaines
(RIFONGA-BENIN)

LA DIMENSION GENRE DANS LA CONCLUSION ET LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE



Imp MAYAKI Tél: 95 95 52 18 / 93 13 43 43 / 98 43 43 43 -Cotonou-BENIN

FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG

Cotonou, Décembre 2009

REMERCIEMENTS

L'élaboration et la publication de cette brochure n'auraient pas été possibles sans le soutien technique et financier de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES).

La Présidente du RIFONGA et toute son équipe remercient sincèrement Mme Uta Dirksen, Représentante Résidente de la FES et Mme Nouratou Zato-Koto Yérïma, chargée de programme, pour leurs précieuses contributions.

Les remerciements vont également à l'endroit de l'équipe d'experts composée de Mr. ATIDEGLA Aurélien, Agronome socio-économiste et Mr. GBE-TOENONMON Abel, Journaliste économique qui a contribué à l'élaboration de ce document.

SOMMAIRE

PRÉFACE

AVANT-PROPOS

INTRODUCTION

1. La dimension genre dans le commerce et le développement
 - 1.1. Considérations théoriques : concepts et approches utilisés
 - 1.2. Évolutions récentes
 - 1.2.1. Au niveau multilatéral
 - 1.2.2. Dans le contexte des APE
2. Analyse sexospécifique des enjeux et impacts des négociations commerciales
 - 2.1. Généralités sur les enjeux et impacts des APE
 - 2.2. Impacts des APE sur les rapports de genre
 - 2.3. Les scénarios APE et leurs implications pour les femmes
3. Vers une prise en compte de la dimension genre dans les APE
 - 3.1. Intégration de l'égalité entre les sexes dans les négociations APE : défis et possibilités
 - 3.2. La communication et le plaidoyer pour des APE genre sensibles
 - 3.3. Rôles et responsabilités des organisations de femmes et des medias

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

PREFACE

La mise en œuvre des Accords de Partenariat Economique (APE) devrait avoir des conséquences directes et indirectes sur la situation socio-économique des femmes, en tant que productrices, consommatrices ou commerçantes (aussi bien du secteur formel que du secteur informel). Les implications sexospécifiques des accords commerciaux sont très peu prises en compte dans les processus de dialogue sur les politiques commerciales en Afrique de l’Ouest. Des instruments opérationnels doivent être conçus pour rendre visibles et faire prendre en compte les implications de sa mise en œuvre sur les différentes catégories dont notamment les femmes et les enfants.

Depuis la signature de l’Accord de Cotonou le 23 juin 2000, la Friedrich Ebert Stiftung s’est inscrite résolument dans l’accompagnement des acteurs non étatiques pour la mise en œuvre dudit accord. Dans le cas spécifique des négociations d’APE, l’accompagnement de la FES a pris en compte le renforcement des capacités des acteurs non étatiques, la formulation de positions de négociations, l’élaboration et la mise en place d’outils d’information, de communication et de plaidoyer pour la prise en compte des préoccupations des diverses catégories d’acteurs non étatiques.

Le plaidoyer pour la prise en compte de la dimension genre dans l’élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement a été, est et demeure l’une des motivations qui fondent l’engagement de la FES aux côtés du RIFONGA. Plusieurs actions de renforcement de capacités, d’information et de communication ont été menées en partenariat avec RIFONGA pour la prise en compte des préoccupations des femmes dans les négociations commerciales et la conduite du processus d’intégration régionale.

En Afrique de l’Ouest, la Friedrich Ebert Stiftung a conduit au cours l’année 2009 une étude d’experts pour appréhender et mettre en exergue les divers scénarios plausibles qui se dessinent pour la conclusion des négociations d’APE. Il convient de prendre en compte ces divers

scénarios et de faire une analyse prospective des enjeux et implications spécifiques de la signature pour les femmes et anticiper les mesures de politique économique appropriées à mettre en place.

Pour appuyer le RIFONGA à jeter les bases d'une telle réflexion, en vue de la prise en compte de la dimension genre dans le processus de négociation et de mise en œuvre de l'APE en Afrique de l'Ouest, un groupe d'experts a été mis en place pour aider à l'élaboration d'une brochure susceptible de servir d'instrument de communication et de plaidoyer. Le but visé est de permettre aux organisations de femmes d'adopter des stratégies et outils de communication et de plaidoyer adaptés pour la prise en compte des défis liés à l'approche genre dans les relations commerciales entre l'Union Européenne et l'Afrique de l'Ouest.

Nous espérons que la présente brochure contribuera à renforcer à améliorer le niveau d'engagement des femmes en général et du RIFONGA en particulier dans le processus de négociation des APE.

Agréable lecture à toutes et à tous.

Uta Dirksen,
Représentante Résidente,
Bureau Régional Friedrich-Ebert-Stiftung
Cotonou

AVANT PROPOS

Les idées développées dans cette brochure se fondent sur l'hypothèse principale selon laquelle les femmes sont faiblement prises en compte dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques de développement de façon générale (Cf rapports PNUD, Banque Mondiale, CNUCED, Plate forme d'action de Beijing, etc..).

La méthodologie adoptée pour sa réalisation a reposé sur la mise à contribution d'un groupe d'experts mis en place par RIFONGA et la FES pour :

- mener une réflexion de spécialistes sur la prise en compte de la dimension genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des accords commerciaux ;
- faire connaître les implications des scénarios APE pour les femmes en prenant en compte les études d'impact réalisées (selon le MEGC), les outils d'analyse sexospécifiques du développement élaborés par les institutions du système des Nations-Unies, les études et rapports nationaux sur les femmes, comme base d'analyse
- assurer un meilleur positionnement stratégique des femmes dans la mise en œuvre de l'accord;
- suggérer des indicateurs et paramètres sexospécifiques complémentaires pour apprécier la prise en compte de la dimension genre dans la conclusion et la mise en œuvre de l'APE;
- mettre à la disposition des femmes de nouveaux messages et outils pour la communication et le plaidoyer de Rifonga.

La vérification de cette hypothèse a été faite sur la base de l'exploitation des données secondaires et des expériences de terrain acquises par les membres de RIFONGA appuyés par les experts qui ont valorisé également leur vingtaine d'années de pratique et de réflexion de leader de la société civile.

Cette brochure est avant tout un guide pratique qui vise à améliorer la compréhension de la dimension genre dans l'analyse des

questions liées à la libéralisation du commerce et au développement, ainsi que le niveau de sensibilisation des acteurs de développement quant à l'importance de l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les politiques commerciales. Mais elle relance aussi le débat sur le genre et la nécessité d'une communication institutionnelle proactive sur les défis auxquels les acteurs de développement, notamment les femmes et leurs organisations, devront faire face, pour la sauvegarde de leurs intérêts économiques et sociaux dans le contexte de la conclusion et de la mise en œuvre de l'APE avec l'UE.

Mme IDOHOU-KONOU Léontine
Présidente du RIFONGA-BENIN

INTRODUCTION

Le principe d'égalité entre hommes et femmes est consacré dans de nombreux instruments juridiques internationaux dont notamment :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte des Nations Unies (1948)
- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) ;
- la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995, qui définissent un certain nombre d'objectifs et d'initiatives stratégiques concernant le rôle des femmes dans divers domaines dont l'économie ;
- la Déclaration du Millénaire, adoptée par les chefs d'État lors du Sommet du Millénaire en 2000, qui fait de la lutte contre la pauvreté et l'égalité entre les sexes un des objectifs prioritaires de développement.

Si l'égalité entre hommes et femmes est un principe fondamental qui devrait être respecté dans toutes les sociétés, il n'est pas évident qu'elle soit appréhendée dans toutes ses dimensions à travers les politiques et accords commerciaux et de développement. De même, le commerce étant le principal moteur de la mondialisation et la principale source de croissance et de développement, ce nouvel ordre n'est pas sans incidences (positives et négatives) sur les rapports économiques entre hommes et femmes.

Pourtant, il n'est pas évident que les données à prendre en compte ainsi que les liens à établir pour faire de la promotion de l'égalité entre les sexes un facteur favorisant la croissance et le développement, soient perçus par tous.

En se fondant sur une analyse des incidences du commerce sur la situation respective des hommes et des femmes, il est possible de

proposer certaines mesures sexospécifiques pour consolider les tendances positives en faveur du genre et corriger les reculs éventuels en matière de parité entre hommes et femmes.

C'est dans cette logique que le premier chapitre de cette brochure aborde d'une manière globale la problématique de la dimension genre dans le commerce et le développement en passant en revue les concepts et approches utilisés ainsi que les évolutions récentes dans le contexte des négociations commerciales en cours.

Le deuxième chapitre est consacré à l'analyse sexospécifique des enjeux et impacts des négociations commerciales avec comme repères, les impacts des APE sur les rapports de genre et les implications des scénarios APE pour les femmes.

Le troisième chapitre pose les jalons pour une prise en compte effective de la dimension genre dans la conclusion et la mise en œuvre de l'APE à partir d'une analyse des défis et possibilités qui existent. Les efforts à faire en matière de communication et de plaidoyer pour des APE genre sensibles ont été ensuite abordés avant de situer les rôles et responsabilités des organisations de femmes et des médias.

1. La dimension genre dans le commerce et le développement

L'accroissement rapide des Accords Commerciaux Régionaux (ACR) et d'Accords de Libre-Echange (ALE) conclus est la source de plusieurs débats sur la contribution des accords à la libéralisation commerciale globale. Parallèlement, les ministères de la condition féminine et les forums internationaux surveillant la façon dont les éléments de la globalisation (tels que la libéralisation de l'investissement et du commerce) modifient le statut de la femme, sont préoccupés par le fait que les discussions sur le commerce négligent la dimension genre.

Pourtant, les gouvernements ont accepté des obligations internationales et se sont engagés à adresser les barrières auxquelles font face les femmes, notamment à travers la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et enfin, la plate-forme d'action du Beijing.

Durant les deux dernières décennies, la question de l'égalité entre les sexes dans les accords commerciaux a suscité un grand intérêt auprès des décideurs et du milieu de la recherche. Aussi, plusieurs institutions internationales ont-elles initié des programmes dans lesquels, le milieu de la recherche, les gouvernements et les représentants de la société civile ont été invités à participer aux réflexions sur les stratégies à mettre en place pour encourager l'intégration de l'égalité entre les sexes dans l'élaboration des politiques commerciales. Mais en général, ces réflexions reposent sur un cadre conceptuel et théorique qu'il convient avant tout d'élucider.

1.1. Considérations théoriques : concepts et approches relatifs au genre

Depuis les années 70, de nombreuses analyses socioéconomiques ont montré que la croissance n'induit pas nécessairement le progrès social et cache dangereusement les inégalités de bien-être au sein des populations.

L'introduction dans l'analyse économique de nouveaux concepts venant des sciences sociales, comme par exemple, celui de capital social qui retrace l'ensemble des relations entre individus, a mis en exergue la nécessité d'interpeller de plus en plus l'équité et l'utilité sociale des mesures de politique économique.

Dans la foulée des réflexions alternatives ou complémentaires à la conception classique du développement, fondée sur la croissance et les équilibres macroéconomiques, plusieurs approches basées sur la notion du genre ont émergé.

Ainsi, le terme « genre » commença à être de plus en plus utilisé depuis le début des années 80 pour graduellement prendre de l'importance dans différents secteurs du développement. On peut souligner, à titre d'exemple, que le Programme d'Action de la Conférence Internationale de la Population du Caire avait réservé tout un chapitre au thème « Genre, Egalité, Equité et Habilitation de la femme »

L'évolution des grands courants de pensée concernant les femmes et le développement (Intégration des femmes au développement « IFD », Femmes et développement « FED » et Genre et développement « GED ») montre de plus en plus qu'un développement durable doit prévoir, sur une base d'égalité, la pleine participation des hommes et des femmes.

Les stratégies établies dans le cadre de l'IFD prévoyaient des projets ou des composantes de projets concernant les femmes, l'accroissement de leurs revenus et de leur productivité et l'amélioration des moyens dont elles disposent pour s'occuper du ménage. Toutefois, elles ne visaient pas les causes fondamentales de la discrimination qui empêchent les femmes de participer pleinement aux sociétés dont elles font partie.

Vers la fin des années 70, fut élaborée la formule Femmes et Développement (FED) afin de réparer les omissions de l'IFD. Selon cette formule, les femmes participent aux mécanismes de développement mais sur une base inégale. Dans cette logique, les projets de développement intensifiaient les interventions dont les femmes sont l'objet, sans pour autant améliorer leur accès aux ressources ou à la prise de décision.

Durant les années 1980, l'approche GED a marqué un revirement d'attitude à l'égard d'un développement équitable et durable en se basant sur trois grands principes :

- hommes et femmes créent la société et la perpétuent, et conditionnent la répartition des tâches sans partager équitablement les bénéfices et les souffrances.
- femmes et hommes ont des rapports différents avec la société, fonctionnent souvent dans des secteurs différents de la communauté et ont des priorités et des perspectives différentes.
- le développement se répercute de façon différente sur les hommes et sur les femmes, et les femmes et les hommes exercent une influence différente sur les projets. Les deux doivent participer à l'identification des problèmes et des solutions pour faire avancer les intérêts de la communauté.

L'approche GED cherche ainsi à assurer une répartition égale des possibilités, des ressources et des bénéfices entre les différentes couches de population que vise une intervention. L'utilisation de cette approche peut aider les gestionnaires de projets à identifier des différences importantes entre les rôles et les responsabilités des femmes et des hommes et à se servir de ces informations pour rendre plus efficaces les politiques, les programmes et les projets.

Cette approche agit sur les conséquences des différences sociales basées sur le sexe qui s'enracinent dans les dynamiques sociales et sont donc transformables. Partant de ces prémisses, l'approche GED met à l'ordre du jour : la problématique d'un développement décidé et orienté par les femmes et par les hommes en tant que parties prenantes conscientes et responsables du présent et de l'avenir dans les dynamiques sociales, économiques et politiques.

Le mot anglais *mainstreaming* signifie faire de quelque chose un modèle d'action normal et allant de soi. C'est pourquoi, le concept de *gender mainstreaming* est de plus en plus utilisé et peut se traduire dans cette brochure par : « intégration systématique de l'approche GED ».

On retiendra donc que le genre ne veut pas dire le sexe biologique, un concept qui se rapportent à l'ensemble des caractères physiques, physiologiques et biologiques universels permettant d'identifier la femelle (sexe féminin) et le mâle (sexe masculin). Le genre c'est plutôt la construction socioculturelle des rôles féminins et masculins et des relations entre les femmes et les hommes. Les rôles féminins et masculins se rapportent aux activités attribuées aux femmes et hommes dans la société et à la position que femmes et hommes y occupent respectivement. Ces rôles découlent des facteurs tels que la culture, la tradition, la religion, les conditions économiques, la politique et les besoins, permettent de déterminer l'accès aux opportunités et aux ressources et imposent des attentes et des limites aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Les relations de genre désignent la façon dont le pouvoir est réparti entre les sexes. Ces relations renvoient à la fois aux rapports sociaux entre femmes et hommes, et aux rapports entre les individus et leur communauté. Les relations de genre entretiennent et reproduisent

les différences systémiques liées aux statuts attribués aux femmes et aux hommes dans une société donnée. Ces relations orientent et définissent les moyens par lesquels les responsabilités et les droits sont alloués et les moyens d'évaluation sociale de chaque catégorie d'acteur.

1.2. Évolutions récentes

Eu égard à tout ce qui précède, on peut considérer que la dimension genre dans le développement comprend notamment :

- l'identification participative des besoins et la prise en compte des contraintes des hommes, des femmes, des différents groupes socio-économiques, des collectivités locales... ;
- la prise en compte des intérêts stratégiques des femmes afin de faciliter une promotion égalitaire du développement
- les activités de formation et d'information visant des changements de comportements en faveur d'une plus grande justice sociale entre hommes et femmes,
- des modifications dans les mécanismes de développement et les processus décisionnels afin de rendre les politiques et stratégies plus sensibles aux besoins d'équité entre hommes et femmes

Aussi, au cours des dix dernières années, la dimension genre se traduit-elle dans les politiques et stratégies de développement par la prise en compte de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes comme objectifs à atteindre et comme instruments de réduction de pauvreté.

1.2.1. Au niveau multilatéral

Il est apparu nécessaire d'avoir des outils spécifiques d'analyse économique tenant compte des disparités catégorielles au sein de la population. Des analyses plus complexes et multidimensionnelles du progrès ont conduit les chercheurs et les statisticiens à élaborer des indicateurs sexospécifiques pour la prise en compte de toutes les dimensions du genre humain dans la planification, la gestion et l'évaluation

du progrès comme référence de bien-être.

Ainsi, la plupart des institutions multilatérales telles que le système des Nations-Unies (le PNUD qui a joué un rôle de précurseur et de catalyseur, l'UNIFEM, le FNUAP et l'UNICEF), l'OCDE et l'Union européenne œuvrent pour que ces indicateurs fassent partie du paysage intellectuel de toute analyse de politique de développement.

Le PNUD publie dans ce sens depuis 1990 un «rapport annuel sur le développement humain dans le monde» pour mettre en évidence les enjeux de bien-être et de cohésion sociale au delà de la croissance économique. Les analyses du rapport se fondent sur un indicateur synthétique de base qu'est l'Indicateur du Développement Humain (IDH). Cet indicateur est tout simplement la moyenne de trois indicateurs permettant chacun de classer les pays sur une échelle de 0 à 1 : le PIB par habitant (exprimé en parités de pouvoir d'achat), l'espérance de vie à la naissance, et le niveau d'instruction (mesuré par un indicateur alliant pour deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes et pour un tiers le taux de scolarisation).

L'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH), élaboré par le PNUD ajuste l'indicateur du développement humain de manière à tenir compte des inégalités entre hommes et femmes dans l'espérance de vie, les taux d'alphabétisation et les revenus.

Le PNUD a publié également d'autres indicateurs synthétiques, dont notamment l'IPF (Indicateur de Participation des Femmes à la vie économique et politique) pour mesurer le degré de participation des femmes aux prises de décision affectant leur vie.

En dehors des institutions internationales, plusieurs Organisations de la société civile (OSC) ont eu également quelques initiatives dans ce sens. C'est le cas de Social Watch avec son Indice d'Équité de Genre (IEG) qui sert à analyser l'équité de genre composé par trois dimensions : l'activité économique (écart de taux d'activité, écart de revenus), l'empowerment ou habilitation (écart entre professionnels et techniciens, écart entre managers et directeurs, écart entre parlementaires, écart ministériel) et l'éducation (écart d'alphabétisation, écart d'inscription au cours primaire, écart d'inscription au secondaire, écart d'inscription à l'université).

L'Indice d'Équité de Genre (IEG) de Social Watch s'est élaboré en 2004, et a été révisé et amélioré durant ces dernières années. L'objectif visé est d'obtenir un outil qui permette de rendre compte du degré d'équité de genre présent dans les pays, à partir de l'information disponible au niveau international dans les domaines qui sont considérés comme importants dans l'étude de l'équité de genre. L'IEG 2007 est une moyenne simple des écarts dans les trois domaines indiqués.

Il faut souligner que malgré l'utilité de ces différents outils qui permettent dans une large mesure d'apprécier la présence ou non de la femme dans certaines structures de décision telles que le gouvernement, le parlement et les institutions de la République, ces indicateurs et indices ne suffisent pas pour cerner l'influence de la femme sur les prises de décision. En d'autres termes, l'incidence de la présence des femmes dans les structures de prise de décision sur l'amélioration des conditions de vie de la femme en général reste encore difficile à apprécier.

En ramenant ces différentes considérations dans le contexte des accords commerciaux, on peut se rendre à l'évidence que le simple fait d'augmenter le nombre de femmes dans les instances de négociations commerciales ne permettra pas pour autant d'améliorer la prise en compte du genre dans les accords commerciaux.

1.2.2. Dans le contexte des APE

Les politiques et tendances macroéconomiques peuvent avoir des répercussions différentes selon le sexe en raison des différentes manières dont les femmes et les hommes sont intégrés dans l'économie et le marché. Plusieurs études¹ ont ainsi montré que le commerce affecte différemment les hommes et les femmes. C'est pourquoi la plupart des pays pauvres qui négocient des accords de libre échange avec les pays développés luttent pour intégrer le genre au commerce.

En effet, les femmes peuvent être particulièrement défavorisées par la libéralisation du commerce qui influence le marché du travail, les flux migratoires, les petites et moyennes entreprises et le secteur agricole. Il est fort probable que des changements dans ce secteur aient plus d'impacts négatifs sur la femme que sur l'homme. Malgré ce fait, l'analyse de genre est d'habitude absente dans les négociations et accords commerciaux. On

¹ Voir bibliographie

observe donc que les politiques et accords commerciaux ignorent le genre et sont « neutres ». Les négociations d'APE ne font pas exception à cette règle.

D'une part, les décideurs ne sont pas formés pour prendre le genre en considération. D'autre part, selon les institutions spécialisées en la matière, le genre ne devrait pas être un critère supplémentaire pour l'accès au marché, puisque les pays en développement, notamment en Afrique, auraient des difficultés à satisfaire à de nouvelles conditions².

Effectivement, tout au long des négociations de l'APE entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, la dimension genre n'a jamais bénéficié d'une attention particulière au niveau des deux parties. Pourtant, il y a un arsenal juridique très fourni qui devrait permettre aux deux parties de répondre à la nécessité de prendre en compte la dimension genre dans les négociations. Au nombre des instruments de référence on peut citer³ quelques uns qui s'imposent à tous les états membres de l'ONU et d'autres qui sont pris au niveau européen et qui doivent être valorisés dans le cadre de l'Accord de Cotonou et donc des négociations APE:

- la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) de 1979, et son protocole facultatif,
- la Déclaration de Pékin et le programme d'action, adoptée le 15 septembre 1995, par la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes,
- la résolution des Nations unies du 10 juin 2000 sur le suivi de la plate-forme de Pékin, l'examen et l'évaluation de la plate-forme d'action de Pékin, ainsi que le document final de la 23e session extraordinaire de l'Assemblée générale,
- la déclaration du Millénaire des Nations unies, du 8 septembre 2000, ainsi que l'examen et la révision de celle-ci lors du Sommet mondial qui s'est tenu du 14 au 16 septembre 2005,

2 D'après une interview donnée par Annelise Sander de la CNUCED à l'occasion d'une rencontre internationale de haut niveau sur la question à Genève

3 La plupart de ces instruments juridiques ont été tirés de la Résolution du Parlement européen sur les perspectives des femmes dans le commerce international (2006/2009(INI)) qui est assez progressiste en matière de genre.

- la déclaration « l'Esprit de Sao Paulo » de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, du 18 juin 2004,
- sa résolution du 15 novembre 2005 sur la dimension sociale de la mondialisation,
- le règlement (CE) n° 2836/98 du Conseil, du 22 décembre 1998, relatif à l'intégration des questions d'égalité des sexes dans la coopération au développement,
- la décision 2001/51/CE du Conseil du 20 décembre 2000 établissant un programme d'action communautaire concernant la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005)², et le programme de travail respectif,
- les conclusions de la Présidence du Conseil européen de Bruxelles des 16 et 17 décembre 2004, confirmant le plein engagement de l'Union européenne à l'égard des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et la cohérence des politiques,
- le rapport de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (A6-0254/2006),

Ce qu'il convient de souligner, c'est une série d'initiatives prises par les OSC activistes à travers la réalisation d'études, de séminaires et ateliers permettant d'insister sur la prise en compte de la dimension genre dans les négociations APE. On peut citer à titre d'exemple la recherche documentaire sur « l'impact des politiques commerciales, sur les productrices rurales en Afrique de l'Ouest et du Centre » réalisée par Madame Rachel GOGOUA dont le WiLDAF Newsletter en a présenté un extrait sur son site web. Bien qu'elle date de 2005, cette recherche a montré que sur 16 documents portant rapport d'études d'impacts des APE sur les ACP, seulement 3 traitent de la dimension genre dans les accords de partenariat économique. Il s'agit :

- du rapport analytique de l'atelier tenu à Dakar du 27 au 29 octobre 2003 sur la dimension genre dans les APE ;
- de l'étude de l'évaluation de l'impact des APE en fonction du genre, cas des femmes au Zimbabwe.
- de l'égalité entre les sexes et renforcement des capacités liées au commerce

Même si ces différents travaux sont encore insuffisants et peu valorisés, force est de reconnaître qu'ils ont le mérite d'avoir posé clairement le problème et d'attirer l'attention des parties prenantes sur l'importance de la dimension genre. Ce mérite est d'autant plus important que dans le contexte actuel, les efforts entrepris à différents niveaux pour inclure dans les accords commerciaux des règles concernant l'égalité entre les sexes et la réduction de la pauvreté se sont en grande partie heurtés au refus de nombreuses grandes puissances commerciales de prendre en compte les droits humains et sociaux dans la négociation de ces accords.

Nous reviendrons sur les enjeux qui se dégagent de ces travaux ainsi que les défis à relever dans les sections 2 et 3 de cette brochure.

C'est pourquoi en combinant la participation avec l'ISDH, on peut se faire une idée de la chance qui s'offre aux femmes d'influencer véritablement de prise de décision.

2. Analyse sexospécifique des enjeux et impacts des négociations commerciales

2.1. Généralités sur les enjeux et impacts des APE

Les Accords de partenariat économique (APE) sont des accords de libre échange qui sont négociés entre l'Union européenne (UE) et 76 pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Ces accords fixent les règles du commerce entre l'Europe et ces pays pour les décennies à venir et touchant la vie de millions de personnes. En apparence, ils sont destinés à être « des accords de développement » qui favorisent l'intégration régionale. Les controverses sont fortes sur l'effet de ces APE, vont-ils contribuer ou nuire à ces objectifs ?

Pendant plusieurs décennies, les pays ACP ont eu accès préférentiel au marché européen, mais cet arrangement était considéré comme exigeant une autorisation périodique de la part des membres de l'OMC (une « dérogation »), puisque les préférences ACP étaient jugées discriminatoires à l'égard des autres pays en développement (non ACP). Les APE ont été proposés par la Commission européenne comme un moyen

de sortir de ce problème et il a été convenu en 2000 (sous « l'Accord de Cotonou »), que ces accords devraient être négociés et conclus avant la fin de 2007. Comme une catégorie d'accords de libre échange, les APE ont été conçus pour garantir les préférences des pays ACP, tout en obligeant ces pays à ouvrir leurs marchés aux produits européens en retour.

Les pays ACP ont compris que les APE seront négociés avec des mesures soutenant le développement afin de développer la compétitivité de leurs industries et diversifier leurs économies. L'Union européenne affirme toutefois que la dimension développement des APE réside dans la très grande libéralisation des échanges économiques qu'ils devraient apporter. L'UE insiste sur le fait que l'ouverture des marchés ACP ne devrait pas se limiter aux échanges de biens seulement - ce qui suffirait à satisfaire les exigences de l'OMC – mais que des APE « complets » devraient également inclure la libéralisation des services, l'investissement et les marchés publics, l'introduction des règles de concurrence et le renforcement de la protection des droits de propriété intellectuelle. Dans ces conditions, les régions ACP ne peuvent que s'inquiéter des APE dont les principaux enjeux ainsi que les défis qui les sous-tendent peuvent se résumer comme suit.

2.1.1. Principaux enjeux des APE

L'APE en lui-même représente un véritable défi pour les régions ACP car, à la place des préférences commerciales non réciproques et discriminatoires des Conventions de Lomé, l'accord de Cotonou prévoit la négociation et la conclusion au plus tard le 31 décembre 2007, de nouveaux arrangements commerciaux compatibles avec les accords de l'OMC.

Même si aujourd'hui cette échéance n'a pas été respectée, force est de reconnaître que, sous la pression de la Commission Européenne, quelques APE intérimaires ont été paraphés et/ou signés par certains pays dont deux en Afrique de l'Ouest. Pour autant que l'on sache, le principal enjeu de la mise en œuvre des APE est de parvenir à moyen terme à la pleine réalisation des objectifs assignés à cet accord qui devra bénéficier aux différentes parties. Pour la région Afrique de l'Ouest par exemple, ces objectifs se résument comme suit :

- la création progressive, conformément aux règles de l'OMC, d'une zone de libre échange entre la CEDEAO et la Communauté Européenne pendant une période de douze ans à compter du 1^{er} Janvier 2008 ;
- la nécessité de donner la priorité au développement et à la réduction de la pauvreté ;
- la coopération sur les questions touchant au commerce ;
- l'approfondissement du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest ;
- l'amélioration de la compétitivité : renforcement de capacité et mise à niveau ;
- l'amélioration de l'accès au marché pour les exportations de l'Afrique de l'Ouest.

Ce qui suppose que l'Afrique de l'Ouest réalise effectivement l'intégration régionale, maîtrise son insertion dans les marchés internationaux, et développe ses activités productives sur l'ensemble de l'espace communautaire dans une perspective de développement durable et de lutte contre la pauvreté.

Un bilan rapide de toutes les activités menées à ce jour dans le cadre des négociations permet de se rendre à l'évidence que la plupart des régions et l'Afrique de l'Ouest en particulier, sont très loin de la réalisation de ces objectifs (Voir résultats études d'impacts, évaluation processus APE – Art 37.4, etc...).

2.1.2. Les impacts⁴ des APE

Entre 2004 et 2007, les pays ACP et leurs organisations régionales en charge des négociations ont réalisé avec ou sans l'appui de l'UE différentes études d'impacts des APE. Les résultats de ces études ont également servi à tirer les conclusions utiles sur l'évaluation du processus APE en 2007.

En général, les études d'impact montrent que les productions locales ou régionales risquent réellement de se faire remplacer par des importations d'origine européenne, si celles-ci accèdent librement aux

4 Une bonne partie de cette section a été tirée du dossier « Accords de Partenariat Économique : ce que les Parlementaires européens doivent savoir » réalisé par Traidcraft au nom des organisations engagées dans la campagne « STOP APE ».

marchés des pays ACP. Ces secteurs productifs et ces entreprises sont justement les principaux pourvoyeurs de richesse et d'emplois ainsi que de ressources alimentaires. Leur éviction aurait de graves conséquences socio-économiques. À cela s'ajoutent d'importantes pertes de recettes fiscales venant des droits de douane, ce qui peut nuire au financement de l'État.

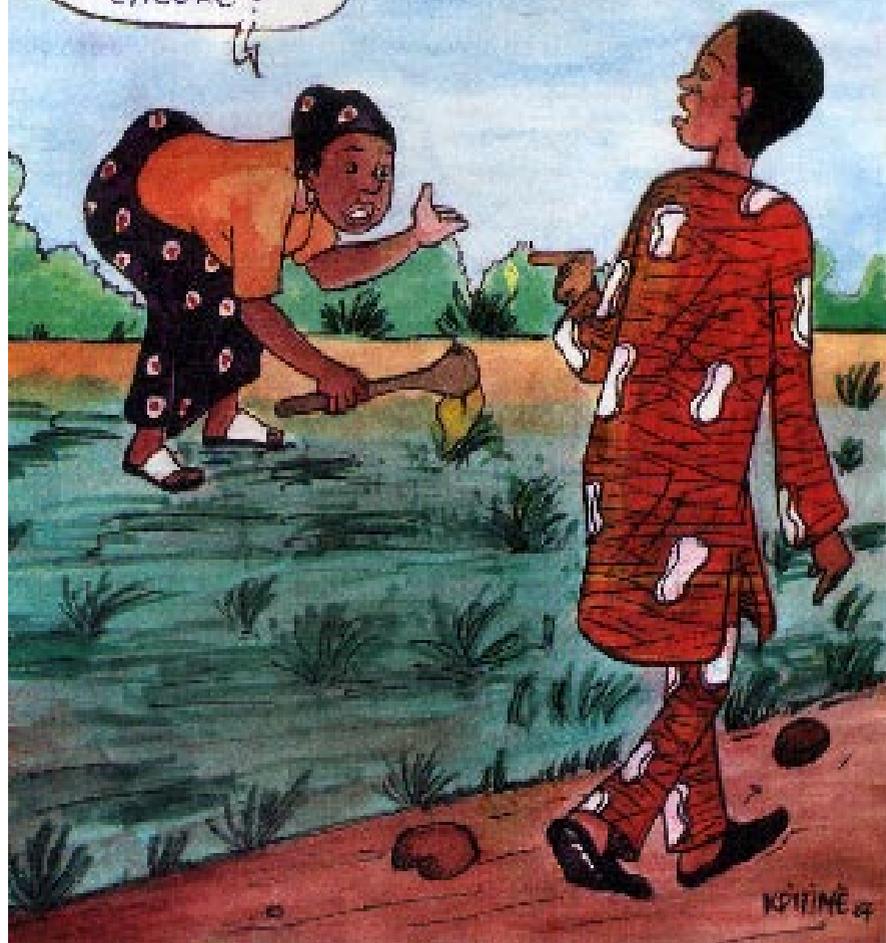
Bien que dans ces évaluations, les impacts économiques et sociaux ont été insuffisamment étudiés et que d'autres ne le sont pas encore, à l'instar des critères environnementaux et les aspects liés au genre, les critères de sensibilité utilisés dans les études ne permettent pas non plus d'identifier l'impact sur la construction d'un marché régional intégré au sein duquel pourra s'exercer pleinement une préférence communautaire. Néanmoins, tout le monde s'accorde à reconnaître que les effets et impacts des APE soulèvent beaucoup d'inquiétudes qui peuvent être appréciées aux différents niveaux présentés ci-après.

Pertes industrielles et d'emplois: parce que l'UE a exigé que les APE impliquent l'élimination des tarifs pour au moins 80% des échanges commerciaux, les pays ACP ont très peu d'opportunités de soutien aux industries actuelles ou futures. En cherchant à défendre leurs agricultures contre les importations subventionnées, des pays se retrouvent presque sans aucune marge de manœuvre pour soutenir la valeur ajoutée industrielle qui est un élément essentiel pour gravir les échelons du développement.

Agriculture et sécurité alimentaire menacées: alors que la plupart des pays ACP ont exclu de nombreux produits agricoles de la libéralisation. Les clauses de « statu quo tarifaires » et l'inadéquation des « clauses de sauvegarde » pourraient rendre, aux pays ACP, la défense de leur secteur agricole difficile contre les importations subventionnées de l'UE, cela pourrait entraver la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des producteurs agricoles. Comme l'a souligné le Rapporteur Spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, « cela est particulièrement inquiétant étant donné que l'UE a récemment réintroduit des subventions à l'exportation dans le secteur agricole ».

HEY ! FATTI AVEC LA SIGNATURE
DE L'APE, TU CONTINUES TOUJOURS
D'UTILISER LA HACHE ? QUAND EST CE QUE TU
POURRAS PRODUIRE SUFFISAMMENT POUR COM-
CURRENCER LES PRODUITS IMPORTÉS D'EUROPE ?

APE C'EST QUOI
ENCORE ?



Perte de recettes fiscales : de vastes éliminations des tarifs douaniers vont créer un sérieux trou dans les budgets des pays ACP puisque de nombreux pays ACP comptent sur les taxes commerciales pour couvrir à concurrence de 40% leurs recettes publiques. Par exemple, en 2012 la Côte d'Ivoire risque de perdre un montant estimé à 83 millions de dollars, équivalant à ses dépenses actuelles sur la santé publique pour un demi-million de personnes, à la suite de la libéralisation des tarifs au titre des APE. Tout ceci se passe dans un contexte où le ralentissement économique mettait déjà à rude épreuve les budgets publics.

Miner l'intégration régionale : Les APE étaient conçus comme des accords régionaux qui favoriseraient l'intégration des marchés petits et fragmentés des pays ACP dans une économie régionale plus forte. Pourtant, des études prédisent que l'accès au marché libre pour l'Union Européenne porterait atteinte à la possibilité pour les pays ACP de construire d'abord leurs propres chaînes de production régionales. En outre, dans l'empressement pour conclure des accords avant la fin de 2007, un certain nombre de pays ont été contraints de signer des accords individuels tout en créant des régimes commerciaux différents avec l'UE par rapport à leurs voisins freinant ainsi l'intégration régionale.

CHEF, LA RECETTE DE CETTE ANNÉE FAIT EXACTEMENT 7 MILLIARDS DE FRANCS CFA.

QUOI ? VOILÀ CE QUE JE DISAIS : DEPUIS LA SIGNATURE DES APE, NOS RECETTES BODANIÈRES ONT DRASTIQUEMENT DIMINUÉ !

POSTE-BODANE FRONTIÈRE

MAIS ALORS, AVEC QUOI NOTRE PAYS VA CONSTRUIRE DES ÉCOLES, DES HÔPITAUX ET AUTRES ?

WIRIPIE 04

Aide insuffisante : Les pays ACP ont toujours souligné qu'ils auront besoin d'importantes ressources supplémentaires pour couvrir les coûts d'ajustement immédiats aux APE – tels que la baisse des revenus et des pertes d'emplois – et pour le renforcement de leurs systèmes de production et développer leur compétitivité afin de bénéficier de l'accès aux marchés européens. Pourtant, L'UE ne s'est pas engagée à transférer des ressources supplémentaires obligatoires, au-delà de celles déjà engagées au titre des initiatives existantes. En effet, le Rapport de suivi de la CE de 2009 suggère que les engagements de l'UE pour l'aide au commerce pour l'Afrique sont en baisse depuis 2005.

Services, droits de propriété intellectuelle (DPI) et les «questions de Singapour» (investissement, marchés publics, politique de concurrence et facilitation des échanges): En plus d'une très forte libéralisation du commerce des marchandises, l'UE veut que les pays ACP forment une série d'engagements permettant aux investisseurs européens d'agir plus facilement sur leurs marchés. Toutefois, les règles sur la propriété intellectuelle pourraient nuire à l'accès aux médicaments et aux technologies dans ces pays. En outre, la libéralisation des services et l'inclusion des questions de Singapour pourraient restreindre la possibilité pour les gouvernements de réglementer les investisseurs dans l'intérêt public ou d'encourager des petites et moyennes entreprises locales – tout comme les gouvernements européens soutiennent leurs PME en période de ralentissement économique mondial.

Le Processus de négociation : Il y a eu beaucoup d'inquiétudes exprimées au sujet du processus réel de la négociation de ces accords. Des dirigeants des pays ACP et les négociateurs ont indiqué à plusieurs reprises qu'ils se sont sentis sous de fortes pressions pour signer des accords qui ne correspondaient pas à leurs préoccupations. En outre, le processus de négociation n'a pas pris en compte les asymétries dans les capacités de négociation et des études démontrent que différents pays ACP ont reçu un accord qui reflète leur capacité de négociation plutôt que leur niveau de développement.

2.2. Impacts des APE sur les rapports de genre

2.2.1 Analyse empirique

Comme indiqué plus haut, la conclusion et la mise en œuvre des APE affecteront différemment les hommes et les femmes, mais aussi leurs relations (rapports sociaux entre femmes et hommes d'une part, et entre les individus et leur communauté d'autre part) et la façon dont le pouvoir est réparti entre les sexes.

Bien qu'il n'existe pas assez de données secondaires et quantitatives sur les impacts des APE sur les rapports de genre, les quelques **travaux réalisés**⁵ et les réflexions en cours au niveau multilatéral permettent de formuler quelques conclusions et hypothèses sur la base desquelles des recherches plus approfondies ou ciblées (sur les APE) devront être conduites.

Ainsi, au plan théorique, la libéralisation des services peut contribuer à accroître l'efficacité et la compétitivité des pays en développement, mais il importe de garantir un accès équitable aux ressources et services de base aux pauvres ainsi qu'aux femmes. Analysés sous cet angle, les engagements et accords commerciaux multilatéraux peuvent avoir des effets et impacts tant sur les femmes que sur l'égalité entre les sexes de diverses manières :

- les mesures prises en matière d'accès aux marchés peuvent entraîner un essor de la production dans les secteurs où la main-d'œuvre féminine est prépondérante;
- les règles commerciales peuvent, dans certains cas, restreindre la capacité des gouvernements à mettre en œuvre des politiques favorables à la parité entre hommes et femmes;
- et la réduction des recettes tarifaires peut avoir un impact sur les programmes de protection sociale des gouvernements en faveur des femmes.

⁵ On peut citer les travaux basés sur les études de cas telles que :

1) L'égalité des sexes et le commerce : Dialogue sur la recherche en matière de politiques pour l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques commerciales publié en mai 2005 par Condition Féminine du Canada.

2) Genre et Cotonou : L'impact des Accords de Partenariat Économiques sur les rapports de genre en Namibie - Le cas de l'industrie du bœuf

3) Influencer sur les politiques d'égalité des sexes du Mercosur : Expériences, leçons et travail réalisé par la société civile en Amérique Latine (rapport publié dans le cadre du Forum International de Montréal – FIM)

C'est ce qui ressort aussi des récents travaux réalisés sous l'égide de la CNUCED. On peut citer à titre d'exemple la Table ronde de haut niveau sur le commerce et la parité, qui s'est tenue le 15 juin 2004 à São Paulo dans le cadre de la onzième session de la Conférence, au cours de laquelle le Groupe de travail des Nations Unies sur le commerce et l'égalité des sexes a lancé une publication intitulée «Trade and Gender: Opportunities and Challenges for Developing Countries».

L'ouvrage a permis de sensibiliser les décideurs aux incidences du commerce sur la parité entre hommes et femmes, de nourrir la discussion entre experts et de jeter les bases d'un consensus. Ainsi, il a été montré que l'essor du commerce et de l'investissement dans les secteurs de biens et services à forte intensité de main-d'œuvre (textiles et vêtements, chaussure, horticulture, informatique, sous-traitance de services ou délocalisation), crée des opportunités d'emploi pour les femmes. La plus grande liberté de mouvement temporaire des personnes physiques permet aussi aux femmes qui travaillent de percevoir des revenus.

Toutefois, dans les économies agraires (qui prédominent dans les pays d'Afrique subsaharienne) où les importations ont augmenté au détriment de la production locale, les femmes supportent souvent l'essentiel du coût de l'ajustement. La suppression, dans les pays en développement, des mesures de soutien interne aux petits agriculteurs, dont la majorité sont des femmes, pourrait entraîner la perte d'un grand nombre d'emplois.

En effet, une main-d'œuvre fortement excédentaire, bon marché et peu qualifiée constitue souvent un avantage concurrentiel pour les activités exportatrices à forte intensité de main-d'œuvre des pays en développement. Elle contribue dans de nombreux pays à entretenir de grands écarts de rémunération entre les hommes (pour la plupart qualifiés) et les femmes (pour la plupart non qualifiées), malgré l'essor des exportations. Les femmes perçoivent toujours des salaires inférieurs à ceux des hommes et restent bloquées au bas de l'échelle des rémunérations et des compétences.

Cette conclusion vient corroborer les résultats du rapport sur le commerce électronique et le développement de la CNUCED publié en 2002 et qui montre que le commerce électronique ne peut être une source de revenus importante pour les femmes des pays en développement, que si elles arrivent à surmonter les divers obstacles liés à l'éducation, à l'infrastructure ou au financement.

Selon le même rapport, si les femmes se taillent déjà une place sur le marché en pleine expansion des services externalisés, c'est généralement en bas de l'échelle des compétences et des salaires. Elles risquent donc de se laisser distancer par les nouvelles technologies à moins qu'elles-mêmes, et les gouvernements dont elles dépendent, ne prennent dès maintenant les mesures nécessaires.

Plusieurs autres rapports publiés en 2008 par la CNUCED ont alimenté la table ronde organisée le 22 avril sur le thème: «Mondialisation, développement et réduction de la pauvreté: dimensions sociales et incidences sur les questions de parité» à l'occasion de la douzième session de la CNUCED, tenue du 20 au 25 avril 2008 à Accra, au Ghana. Les conclusions sont pratiquement les mêmes :

Les travaux de recherche ont montré les liens étroits qui existent entre les droits des femmes, le bien-être et la réduction de la pauvreté ainsi que la hausse du niveau de vie des ménages, y compris grâce au commerce.

Mainstreaming gender into trade and development strategies: The case of East Africa, étude réalisée par Jacqueline Maleko, conclut que, malgré quelques aspects positifs dus aux programmes d'ajustement structurel et à la libéralisation du commerce au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, la pauvreté reste largement répandue dans la région et touche plus particulièrement les femmes. Pour tenter de remédier à cette situation, l'auteur préconise de faciliter l'accès des femmes au crédit, ainsi qu'une série d'autres mesures susceptibles de créer un environnement économique et commercial qui leur soit plus favorable. Elle recommande aussi aux gouvernements d'intégrer des «initiatives en matière de parité qui visent à combler les lacunes existantes» dans leurs politiques économiques et commerciales.

Dans *Impact of trade and globalization on gender in India*, K. P. Sunny et Arundhati Chattopadhyay examinent la situation du commerce et des questions de parité à la suite des réformes économiques, de la libéralisation et de la croissance économique rapide de ces dernières années observée en Inde. L'analyse a été centrée sur dix secteurs économiques avec des taux relativement élevés de main-d'œuvre féminine : plantations de thé, de café et de caoutchouc, transformation des noix de cajou, horticulture, produits laitiers et transformation de chili, textiles et habillement, artisanat, pêche et autres activités économiques se rapportant aux produits de la mer.

L'emploi et les salaires des femmes ont augmenté dans les secteurs à vocation exportatrice qui ont enregistré des taux élevés de croissance. On a observé une amélioration du pouvoir de décision et de la situation économique des femmes dans ces secteurs.

À l'inverse, les femmes ont été tout particulièrement touchées par les réductions d'emploi dans les industries exportatrices en déclin. La croissance liée au commerce a également entraîné un accroissement de l'emploi informel, avec un pourcentage élevé de femmes. Elles sont les premières à être licenciées lorsque la demande diminue. Elles sont mal payées et travaillent dans des conditions médiocres.

Bien que les revenus se soient améliorés là où le commerce et la mondialisation avaient eu des incidences positives sur le marché indien du travail, l'étude montre que le salaire des hommes est souvent supérieur à celui des femmes. Une amélioration de la situation passe par une répartition plus équitable des responsabilités au sein des ménages, l'égalité de salaire à travail égal ou un meilleur équilibre entre hommes et femmes dans différents emplois.

Les études de cas précédemment citées⁶ et portant sur les impacts des ALE sur le genre montrent aussi à suffisance, par exemple dans le secteur de la santé au Canada que le secteur des soins de santé est vulnérable à une intrusion du commerce international, le risque concomitant étant la mise en place d'un système de santé à deux vitesses. Comme l'assurance-maladie est considérée comme faisant partie intégrante du secteur des

6 La première porte sur les accords commerciaux, le secteur des soins de santé et la santé des femmes, co-rédigée par Lori Curtis et Theresa Cyrus). Elle a traité des répercussions des politiques commerciales sur le secteur des soins de santé, envisagé comme étant un aspect des politiques sociales

services financiers (et non du secteur des services de santé), elle est couverte par l'ALÉNA. Les données présentées montrent également que, pour de nombreux groupes de femmes, l'état de leur santé s'est détérioré de 1986 à 1998.

Par ailleurs, d'autres études sont parvenues à la conclusion que les femmes et les enfants subiront encore plus les effets de la privatisation des soins de santé en raison des dispositions qui figurent dans les accords de l'OMC⁷ tels que l'AGCS et les ADPIC dont les termes sont aussi poussés à l'ordre du jour des négociations APE.

2.2.2 Impacts des APE sur le genre

Une fois signé, l'APE se traduira par la mise en place d'une zone libre échange entre la Communauté européenne et l'Afrique de l'Ouest avec un volet développement matérialisé par le PAPED dont les contours paraissent encore quelque peu ambigus.

Il s'agit d'un accord commercial régional assisté qui se traduira par les implications telles que :

- l'ouverture des marchés à la concurrence avec les produits voire les services européens
- le démantèlement tarifaire
- des difficultés pour les industries naissantes et/ou vulnérables et des pertes d'emploi ;
- des pertes de recettes pour les Etats dont l'importance varie en fonction du degré et du rythme de la libéralisation ;
- des détournements du commerce avec la chute possible du commerce intra-régional et l'éviction d'autres partenaires commerciaux (pays du Sud: Inde, Brésil, Chine, Afrique du Sud, pays arabe, etc.)
- Gains pour les consommateurs urbains à court et moyen termes
- une consolidation du processus d'intégration régionale

A défaut d'études empiriques susceptibles de fonder une modélisation spécifique d'analyse des impacts sexospécifiques de l'APE, il est possible sur la base de certaines hypothèses qui se dégagent des

⁷ AGCS : Accord Général sur le Commerce des Services

ADPIC : Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle liés au Commerce

résultats empiriques présentés ci-dessus, d'introduire dans le Modèle d'équilibre général calculable des paramètres permettant une étude d'impact des APE fondées sur le sexe.

En l'absence d'un tel modèle d'étude d'impact prenant en compte des paramètres de l'approche genre et développement, le tableau ci-dessous explore les impacts différenciés de l'APE en fonction du sexe.

Tableau N° 1 : *Implications socio-économiques des réformes attendues de l'APE sur les femmes et les ménages en ce qui concerne les fonctions de production et de consommation*

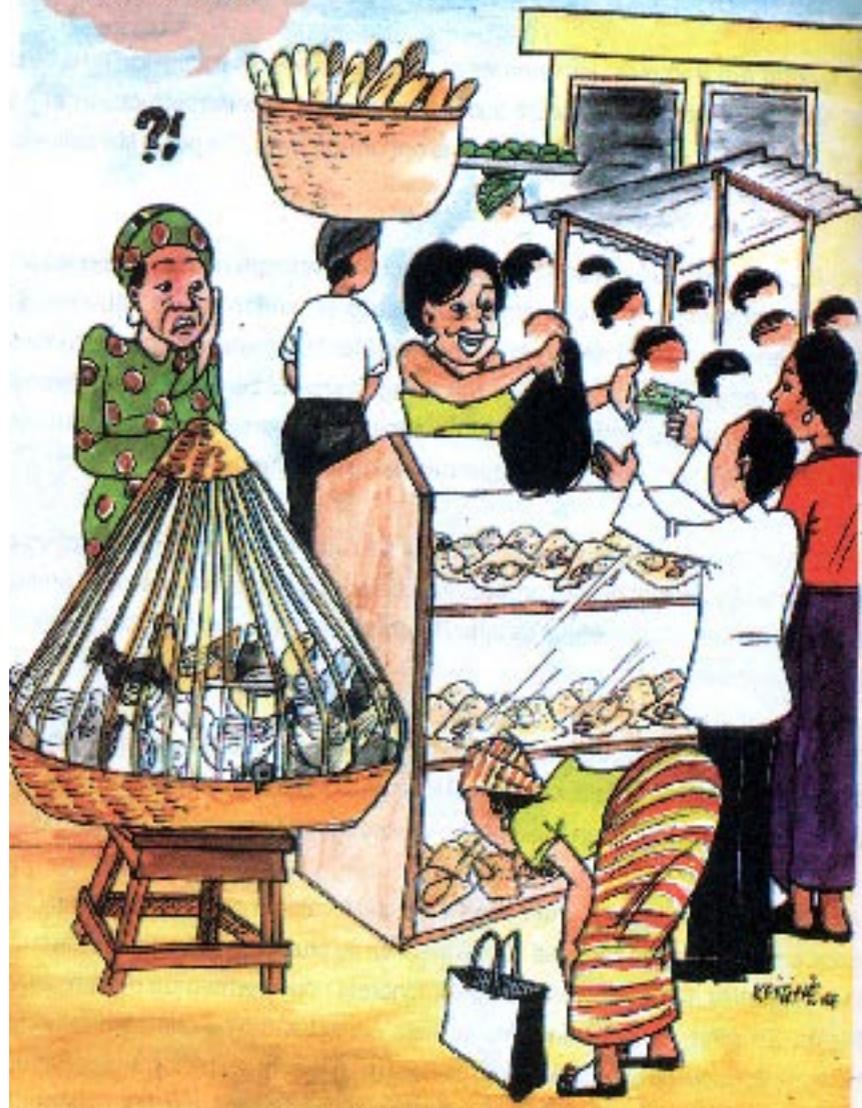
Les mutations et réformes attendues de l'APE	Implications socio-économiques sur les femmes et les ménages en ce qui concerne les fonctions de production et de consommation	
	Consommation	Production
Ouverture du marché régional aux produits et services européens	Produits européens à bas prix Forte dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur	Concurrence et compétitivité accrue pour productrices locales Risque d'éviction pour les PME/PMI Baisse des revenus issus de la production locale Perte d'emplois et de ressources Possible gains d'emplois pour la sous-traitance et les professions de bas étages dans les services Forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur
Démantèlement tarifaire et Transition fiscale	Baisse des ressources disponibles pour la consommation Augmentation de la charge fiscale Réduction de l'épargne au profit de la consommation Baisse possible du pouvoir d'achat des femmes avec l'augmentation du prix des produits	Baisse des ressources disponibles pour l'investissement Augmentation de la charge fiscale des entreprises Fiscalisation accrue du secteur informel avec impacts élevés pour les femmes Augmentation des coûts de production et baisse de compétitivité sur le marché international pour les entreprises exportatrices
Consolidation de l'intégration régionale	Accroissement de la consommation des produits locaux Diminution des prix et amélioration du panier de la ménagère	Accroissement de la production locale Amélioration de la compétitivité des entreprises Développement des services liés au commerce intra-régional (transit, transport, banque, assurance etc.)
Volet développement	Prise en charge au cours terme des pertes de recettes pour réduire les impacts sur la consommation des ménages	Mise à niveau des entreprises et amélioration de la compétitivité des entreprises.

Le même exercice pourrait être fait en ce qui concerne la détermination des produits sensibles afin d'apprécier les sensibilités particulières des femmes par rapport aux différentes lignes tarifaires à libéraliser ou non. Il est possible également à partir d'une relecture collective de la liste des produits sensibles, de parvenir à une offre d'accès au marché qui dégage un niveau de satisfaction optimale et équitable pour les diverses composantes de la société en occurrence les agents économiques.

Au total, l'analyse des implications de la libéralisation des échanges a montré que les femmes profitent moins des nouvelles opportunités du commerce international que les hommes. Les raisons spécifiques qui justifient cela sont, entre autres, l'accès limité aux ressources (terres, autres biens, crédits, informations, technologies), l'accès limité aux marchés, la part élevée du travail domestique non rémunéré dans l'emploi du temps de la femme, les valeurs et normes culturelles discriminatoires, etc.

Par rapport aux APE en Afrique de l'Ouest, il est évident que, les femmes étant surtout plus actives dans les secteurs agricoles et agroalimentaires (petites producteurs et transformateurs pour la plupart de produits vivriers), doivent faire face à la forte compétitivité des produits importés d'Europe à bas prix. Or, dans le cadre des politiques de relance de la production agricole, les gouvernements mettent beaucoup plus l'accent sur la promotion des produits d'exportation et sur les cultures industrielles (sous secteurs souvent exploitées par les hommes) ; ce qui constitue un danger pour la sécurité alimentaire des personnes vulnérables à savoir, les femmes, les enfants et les jeunes sans emploi ou en situation difficile.

Avec cet APE
faut-il continuer
à faire l'élevage
des poulets locaux



2.3. Les scénarios APE et leurs implications pour les femmes

Dans le cadre de l'accompagnement du processus de négociation d'APE entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne, La Friedrich-Ebert-Stiftung a soutenu la réalisation d'une analyse de scénarios des APE en 2009. En effet, la complexité des points en négociation, la variété des intérêts dans la région et la myriade de détails techniques ont maintes et une fois posé des obstacles sérieux à la participation effective de plusieurs acteurs clés dans un contexte marqué par des points de nombreuses divergences internes et beaucoup de difficultés par rapport à la maîtrise des implications des diverses options qui seront retenues. C'est pour éclairer les parties prenantes que quatre scénarii ont été analysés.

Les scénarii ne doivent pas pour autant être confondus avec les évaluations d'impact économique car ils ne donnent pas non plus une certaine prédiction du futur. Mais ils donnent, bien entendu, une idée bien informée et bien fondée des choix variés qui se présentent à la région, illustrant ainsi l'impact des diverses options techniques.

Ils projettent ce que pourraient vraisemblablement être les conséquences des divers résultats négociés sur le développement futur de la région. De ce point de vue, une lecture et une analyse de ces scénarii suivant une « perspective genre » contribueraient à accroître la qualité des choix à opérer. Dans le tableau qui suit, nous passerons donc en revue les quatre scénarii analysés en tenant compte de leurs implications spécifiques pour les femmes.

Tableau N° 2 : Implications spécifiques des scénarii APE pour les femmes

Scénarii	Contenu	Implications spécifiques pour les femmes	
		Avantages	Inconvénients
SCENARIO 1	Un accord de libéralisation complet	<p>Effet positif sur le panier de la ménagère</p> <p>Des gains potentiels d'emplois liés à la libéralisation des services</p> <p>Le PAPED apportent des réponses spécifiques aux besoins des femmes</p>	<p>Concurrence plus accrue pour les femmes se trouvant dans les secteurs agricole et de transformation agro-alimentaire</p> <p>Menaces pour les PME/PMI des femmes</p> <p>Pertes d'emplois pour les femmes travaillant dans des industries locales</p>
SCENARIO 2	Un accord de libéralisation partiel (libéralisation des marchandises seulement)	<p>Effet positif sur le panier de la ménagère</p> <p>Le PAPED apportent des réponses spécifiques aux besoins des femmes</p> <p>Clauses de rendez-vous permettant une meilleure prise en compte de la dimension genre à travers les services, l'investissement et les autres questions liées au commerce</p> <p>Préservation et consolidation des acquis du commerce intra-régional</p>	<p>Concurrence plus accrue pour les femmes se trouvant dans les secteurs agricole et de transformation agro-alimentaire</p> <p>Menaces pour les PME/PMI des femmes</p> <p>Pertes d'emplois pour les femmes travaillant dans des industries locales</p> <p>Détournement du commerce ; Chute du commerce intra-régional et éviction d'autres partenaires commerciaux (pays du Sud: Inde, Brésil, Chine, Afrique du Sud, pays arabe, etc.) avec plus d'effets négatifs pour les femmes (importatrices et distributrices)</p>
SCENARIO 3	Une région, Trois accords, Zéro intégration (ni APE complet ni APE intérimaire : statu quo actuel)	<p>Plus de temps et chances pour la prise en compte de la dimension genre, tenant compte des réalités endogènes</p>	<p>Difficultés accrues pour les femmes dont les activités dépendent du commerce intra-régional</p> <p>Situation de sauve-qui-peut souvent être suicidaire pour les plus vulnérables (femmes et enfants)</p> <p>Peu d'importance à la dimension genre dans les solutions de crises</p>

Tableau N° 2 : *Implications spécifiques des scénarii APE pour les femmes*
(suite et fin)

Scénarii	Contenu	Implications spécifiques pour les femmes	
		Avantages	Inconvénients
SCENARIO 4	Aucun APE dans la région (ni individuel ni collectif)	<p>Les difficultés communes pourraient renforcer la solidarité régionale</p> <p>Les femmes améliorent leur place et leurs gains dans le commerce intra-régional</p> <p>De stratégies pour la prise en compte de la dimension genre dans le commerce en tenant compte des réalités endogènes</p> <p>Diversification des partenaires commerciaux avec de nouvelles sources d'approvisionnement et marchés d'écoulement des produits pour les femmes (Chine, Brésil, Inde, Usa, etc.)</p>	<p>Difficultés accrues et possibles pertes de revenus pour les femmes dont les activités dépendent des exportations sur le marché de l'UE;</p> <p>Maintient voire consolidation des tracasseries pour les femmes du commerce intra-régional ;</p> <p>Possible crise économique avec relâchement de la dimension genre dans les mesures de sauvetage</p> <p>Possible réduction de l'aide financière européenne avec de grave répercussion pour les secteurs sociaux</p> <p>La dimension genre de plus en plus sacrifiée au profit des politiques de stabilisation macroéconomique.</p>

Quel que soit le scenario, la prise en compte de la dimension genre apparaît donc nécessaire. Il s'agira de veiller au contenu des règles commerciales, de faire le monitoring des politiques, de corriger les effets négatifs lors de la phase de mise en œuvre et à travers le volet développement.



Que
deviendrons-nous,
nous les pauvres!

10F/la boîte

DDDD
DDDD
DDDD
DDDD
DDDD

25F

10F

3. Vers une prise en compte de la dimension genre dans les APE

3.1. Intégration de l'égalité entre les sexes dans les négociations APE : défis et possibilités

Conformément à l'avis du Comité économique et social européen sur «Comment intégrer les aspects sociaux dans les négociations des Accords de partenariat économique» publié à Bruxelles, le 14 décembre 2005, et cela est vrai, il convient de toujours garder à l'esprit les questions de genre aussi bien dans le contexte de l'aide au développement que dans les négociations APE. En effet, les analyses réalisées et les expériences acquises sur le terrain jusqu'à présent dans les pays ACP témoignent :

- de l'accès limité des filles et des femmes à l'éducation et à la formation;
- de l'accès limité aux ressources financières, surtout aux micro-crédits;
- des obstacles qui entravent l'accès à la propriété foncière pour ce qui concerne les femmes ;
- des disparités dans l'accès au marché du travail déclaré ;
- de la différence de rémunération entre hommes et femmes ;
- de l'augmentation du taux d'infection HIV des filles et des femmes ;
- de la violence et l'arrogance, souvent trop fréquente, à l'encontre des femmes.

Dans le cadre des négociations prévues par les APE, il est donc nécessaire d'effectuer une série d'études, commanditées et supervisées aussi bien par les délégations de la Commission européenne que par les pays et les institutions régionales dans les pays ACP, afin d'identifier les organisations de femmes et en évaluer l'activité et l'impact.

La culture et le débat sur les questions d'égalité entre les sexes doivent impliquer de façon constante les fonctionnaires des délégations de la Commission et de l'administration des Etats ACP.

Les délégations devraient se voir investies d'une responsabilité spécifique concernant la promotion de l'intégration de la dimension de genre et concernant l'élaboration d'une stratégie de capacity building destinée en particulier aux femmes.

Dès lors, il importe que les analyses d'impact contiennent des statistiques séparées pour chaque sexe et catégorie sociale vulnérable afin d'évaluer avec davantage d'exactitude l'impact des différentes mesures commerciales sur les hommes et sur les femmes dans les pays et les régions ACP. Ce qui permettra de déterminer dans quel secteur économique l'introduction du libre échange bénéficiera aux femmes en tant que consommatrices et ne les pénalisera pas en tant que productrices.

Sachant que dans la plupart des pays ACP, les femmes occupent une position centrale dans l'agriculture, surtout en Afrique, elles seraient par conséquent davantage exposées à l'augmentation des exportations agricoles communautaires vers les marchés locaux et régionaux. Or, comme on l'a vu dans les développements précédents, elles sont déjà davantage pénalisées par les règles de l'OMC relatives à la libéralisation de l'agriculture. D'où la nécessité d'analyser les secteurs particulièrement importants pour les femmes afin de :

- introduire éventuellement des mesures simples et efficaces de sauvegarde ;
- exclure éventuellement ces secteurs de la liste des secteurs pour lesquels les produits sont concernés par la transition vers le libre échange ;
- prévoir une série de dispositions particulières afin de rencontrer les intérêts spécifiques de certaines régions.

L'analyse des problèmes liés au développement abordés par les APE sous l'angle de l'égalité entre les sexes devrait avoir pour objectif prioritaire, d'une part, l'identification des secteurs où les femmes sont

particulièrement désavantagées en ce qui concerne l'accès aux ressources productives et, d'autre part, l'identification des changements nécessaires pour faciliter cet accès et permettre aux femmes d'être mieux équipées pour faire face au libre échange avec l'UE.

Elle doit par ailleurs mettre en évidence la façon dont les femmes bénéficient déjà des programmes gouvernementaux et communautaires visant à améliorer leurs conditions d'accès aux ressources. Les études à mener permettront d'identifier clairement les types d'aide dont les femmes ont essentiellement besoin pour relever le défi du libre échange.

Les questions de genre concernent, outre les femmes et les personnes les plus nécessiteuses, les petits producteurs, qui constituent un des points faibles des négociations liées aux APE. En ce qui concerne les problèmes économiques et budgétaires, deux secteurs s'avèrent vitaux pour les femmes et les petits producteurs, et doivent à ce titre occuper une place de choix dans les accords :

- Les services sociaux, par exemple l'éducation, la santé, l'utilisation de l'eau, l'aide à la maternité ;
- Les services économiques, et en particulier l'agriculture, les infrastructures, les voies agricoles, les politiques financières, l'accès aux micro-crédits, l'innovation.

3.2. La communication et le plaidoyer pour des APE sensibles au genre

Etant donné que les négociations d'APE au niveau régional évoluent plus lentement que prévu, il est toujours possible d'enrichir la position des Etats de la région en la fortifiant par les différents aspects évoqués plus haut sur l'intégration du genre dans les accords de libre échange. Mais à condition qu'une approche offensive de communication et de plaidoyer soit mise en œuvre par les organisations de la société civile et les réseaux nationaux d'associations de femmes engagés dans la promotion de l'égalité des sexes.

Cela est d'autant plus urgent que de façon générale, les budgets prévus par les APE pour les services sociaux et les services économiques sont plutôt réduits s'il s'agit de protéger les marchés intérieurs régionaux ou d'offrir un soutien alternatif aux limitations liées à l'offre.

Afin de permettre une meilleure intégration et une participation accrue des femmes à la vie sociale et économique des pays ACP, il est nécessaire de programmer également des interventions spécifiques concernant notamment :

- la création d'instruments spécifiques et privilégiés permettant de mobiliser suffisamment de ressources financières destinées exclusivement aux femmes afin de financer divers projets (capacity building, esprit d'entreprise, micro-crédits, associations de femmes, formation, ...);
- la mise en place d'un soutien accru aux projets de formation destinés aux femmes ;
- l'amélioration des interventions visant à développer l'esprit d'entreprise parmi les femmes.

L'aspect le plus important reste cependant l'affirmation de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le droit à l'instruction et à la formation, comme le prévoit notamment le troisième point des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Les actions de communication et de plaidoyer dont il s'agit ici et qui devront être initiées le plus rapidement possible par RIFONGA pour contribuer à relever ces différents défis devront être opérationnalisées en s'appuyant sur une analyse centrée sur trois enjeux :

- Une discrimination positive de la participation des femmes aux négociations et la formulation des positions spécifiques orientées sur l'intégration du genre ;
- La formulation de propositions concrètes résultant des études sexospécifiques dans les secteurs de production et de services où les femmes sont les plus représentées pour enrichir le texte de l'accord

et les modalités de sa mise en œuvre ;

- Les réformes et les mesures d'accompagnement

Au centre de tous ces enjeux, il s'agit fondamentalement de savoir comment garantir que dans leur mise en œuvre les APE contribueraient efficacement à la croissance et au développement, tout en favorisant l'atteinte des objectifs d'égalité des sexes et d'une plus grande autonomisation économique de la femme prise dans divers contextes et milieux sociologiques (femmes aux mille bras, milieu rural, milieu urbain, secteur formel, secteur informel...).

Dans cette logique, le bien-être collectif sera apprécié à travers une double dimension : créer une société d'abondance par l'accumulation de richesses et assurer la cohésion et l'harmonie sociale par un accès équitable de tous et de toutes au fruit de la croissance.

En d'autres termes, les enjeux de la prise en compte de la dimension genre dans le processus de négociation et de mise en œuvre de l'APE seront adressés grâce à une véritable dynamique de mobilisation sociale des organisations de femmes et de la société civile en général pour communiquer, faire du lobbying et du plaidoyer sur les aspects tels que :

- Les différents constats relatifs à la faible participation des femmes et à l'absence de prise en compte des impacts sexospécifiques de l'APE appuyés par des données statistiques désagrégées ;
- Les stratégies à développer par les négociateurs pour s'assurer que la mise en œuvre de l'accord ne se traduirait pas par une accentuation des inégalités entre diverses catégories du genre humain notamment entre les hommes et les femmes et garantir une réallocation optimale des ressources générées par l'ouverture des marchés ;
- Les propositions concrètes pour que la mise en œuvre de l'APE et les réformes qui en découleraient ne dégradent pas le niveau de jouissance des droits humains (notamment socio-économiques) par les femmes et contribuent à leur assurer une meilleure autonomisation économique.

A cet effet, les thèmes ci-après constituent des pistes à explorer :

- la promotion des droits et la participation des femmes aux négociations commerciales et à l'élaboration des politiques commerciales ;
- la mise en œuvre de stratégies d'exportation nationales sensibles à la dimension de genre ;
- le soutien aux secteurs d'intérêt particulier pour les femmes ;
- l'amélioration des capacités de prise en compte de la dimension genre par les institutions en charge de l'élaboration des politiques et des négociations d'accords dans le domaine du commerce (ministères, UEMOA, CEDEAO, Secrétariat ACP, chambres consulaires, plateforme de la société civile ...) ;
- la promotion des services d'aide aux entreprises sensibles à la dimension du genre ;
- le soutien (à la création) de réseaux de professionnels féminins dans le domaine du commerce et de l'investissement ;
- l'introduction de mécanismes de TSD dans la facilitation des échanges et la mise en place de l'aide au commerce en faveur des femmes

3.3. Rôles et responsabilités des organisations de femmes et des media

Comme déjà indiqué plus haut, les politiques commerciales ignorent d'habitude le genre, tant au sein de l'Organisation mondiale pour le commerce (OMC) que dans les accords bilatéraux et régionaux. Même si la plupart des partenaires au développement parlent des initiatives visant une intégration de la dimension genre dans les négociations commerciales, force est de reconnaître qu'il y a une très faible intégration de genre, même dans les pays développés. De nombreux pays feignent de le faire. Ils disent que la femme devrait être autonomisée, mais cela demeure simplement une déclaration d'intention qui est difficile à intégrer dans des programmes et des actes.

S'il est vrai que certains accords commerciaux et de coopération tels que l'Accord de Cotonou se réfèrent de plus en plus au genre, on

observe que ces références sont dans les parties de l'accord qui ne sont pas obligatoires, comme le préambule. L'accord de ce type qui vise la réduction de la pauvreté devrait insister sur le fait que les pays prêtent une attention à la composant genre, en même temps que d'autres contraintes environnementales et sociales.

C'est pourquoi le véritable déclic doit venir des organisations de la société civile et des réseaux de femmes qui maîtrisent les enjeux. Des alliances stratégiques seront aussi nécessaires, notamment avec les organisations internationales qui interviennent dans le domaine de la promotion du genre.

Tout ceci suppose donc une plus grande responsabilité des organisations de femmes telles que le RIFONGA. La publication de cette brochure est une bonne opportunité pour lancer des actions offensives prenant en compte une communication participative autour de cette brochure en vue de son appropriation, non pas seulement par les femmes, mais par tous ceux qui sont concernés par les négociations d'accords commerciaux.

Dans ce cadre, une collaboration étroite avec les médias et leurs organisations, en particulier le réseau des journalistes économiques est indispensable. La presse nationale ainsi que les média communautaires auront également un rôle important à jouer dans ce processus de conscientisation et d'influence positive en vue de la prise en compte systématique de la dimension genre dans la conclusion et la mise en œuvre de l'APE.

En amont à ce processus, il peut s'avérer nécessaire de lancer ou de renforcer les campagnes d'information et de sensibilisation visant à promouvoir l'intégration systématique de l'approche genre dans tous les domaines de l'activité humaine pour :

- Assurer une bonne compréhension partagée des différents rôles, responsabilités et expériences des femmes, des hommes des différentes catégories sociales cibles en liaison avec l'objet de chaque programme ;

- Chercher les opportunités d'impliquer aussi bien les femmes que les hommes (des différentes catégories sociales cibles) dans le processus de consultation et de prise de décision ;
- Agir en fonction des priorités des femmes et des hommes des différentes catégories sociales cibles ;
- Rechercher les moyens de faire bénéficier aussi bien les femmes que les hommes des catégories sociales cibles des activités des différents programmes ;
- Etre informé sur les problèmes réels de genre et sur l'intégration systématique de la dimension genre et rechercher les moyens de promouvoir ces connaissances auprès de toutes les couches de la population et de la communauté des partenaires au développement ;
- Etre avisé à propos des attitudes et comportements humains et comment ces derniers influents sur la compréhension du développement et du changement par les femmes et les hommes ciblés.

CONCLUSION

La libéralisation commerciale et la croissance économique n'entraînent pas automatiquement la réduction de la pauvreté et n'assurent pas systématiquement l'équité économique entre hommes et femmes. Les différentes catégories du genre humain (hommes, femmes, enfants...) peuvent être touchées différemment par la libéralisation du commerce. Certains peuvent en tirer des avantages, pendant que d'autres en subissent les pertes.

Pour réduire la vulnérabilité des femmes, développer leurs capacités à exploiter activement les avantages de la libéralisation du commerce, soutenir leur plus grande autonomie économique et accroître leur quote-part dans l'emploi salarié, des instruments de traitement spécial différencié selon le genre sont requis à tous les niveaux d'élaboration et de mise en œuvre de la politique commerciale y compris les négociations d'accords commerciaux.

L'ouverture des marchés des pays les moins avancés et des pays en développement doit s'accompagner d'autres politiques et programmes, axés sur la réduction des disparités économiques et de la pauvreté, qui garantissent le partage équitable des avantages de la croissance par toutes les composantes de la société.

BIBLIOGRAPHIE

J. Gadrey : De la croissance au développement : quels indicateurs alternatifs ?, Futuribles, décembre 2002. Disponible sur : <http://www.univ-lille1.fr>

B. Perret, Indicateurs sociaux : état des lieux et perspectives, rapport pour le CERC, 2002. Disponible sur le site : <http://perso.wanadoo.fr/bernard.perret/indicsoc.htm>

Marina Fe B. Durano : Gender issues in international trade

GTZ et Ministère (Allemagne) fédéral de la coopération économique et du développement : Bulletin d'information sur Genre et commerce

PNUD : Rapports (annuels) sur le développement humain, accessibles sur le site : www.undp.org

Agence canadienne de développement international : Egalité entre les sexes et renforcement des capacités liées au commerce : outils de référence pour les intervenants,

China's Accession to WTO: Challenges for Women in Agriculture and Industry, projet no CPR/01/409.

International Gender and Trade Network sur Internet : <www.genderandtrade.net/>

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), site Internet sur la libéralisation du commerce et les femmes : www.undp.org/unifem/trade/index.htm

Informal Working Group on Gender and Trade (IWGGT), Gender, Trade and the WTO.

Sur Internet : <www.poptel.org.uk/women-ww/gender_trade_and_the_wto.htm>.

Çagatay, Nilüfer (2001). Trade, Gender and Poverty, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Sur Internet : www.undp.org.

org/mainundp/propoor/docs

Evers, Barbara (2002). Gender, International Trade and the Trade Policy Review Mechanism: Conceptual Reference Points for UNCTAD. Globalisation and Poverty Research Programme (IDS et DFID), travail préparé dans le cadre du projet no 2, Linking the WTO to the Poverty Reduction Agenda. Sur Internet : <www.gapresearch.org/governance/publications.html>.

America Gender and Trade Network — U.S.NAGT-US Economic Literacy Series, no 2.

Sur Internet : <www.genderandtrade.net/EconoLit/primer.pdf>.

Notes du Secrétariat et Rapports de la CNUCED sur genre et commerce : Sur internet

<www.unctad.org/fr/docs//c3d44.fr.pdf>.

Women's Rights, the World Trade Organization and International Trade Policy. AWID

Facts and Issues, Women's Rights and Economic Change, no 4, août 2002. Sur

Internet : <www.awid.org/publications/primers/factsissues4.pdf>.

Guides du secrétariat des pays du Commonwealth visant l'intégration de l'égalité entre les sexes, incluant les guides liés au commerce et à l'industrie, aux finances, à la planification du

développement, disponibles sur Internet : www.thecommonwealth.org

Gibb, Heather (2002). Review of Gender Integration in APEC: Overview. Sur Internet : <www.nsi-ins.ca/ensi/pdf/gender_integration.pdf>.

Cadre pour l'intégration des femmes dans l'APEC et groupe consultatif ad hoc sur l'intégration de l'égalité entre les sexes. Sur Internet :

<www.gender.go.jp/english_contents/apec/frame_work/a.html>et <www.nsi-ins.ca/ensi/pdf/gender_integration.pdf>.

White, M. et A. Spieldoch (2003). Analysis of FTAA Text from a Gender Perspective.

Sur Internet : <www.igtn.org/FTAA/FTAAResources.htm>.

International Gender and Trade Network (IGTN) gender analysis of the latest FTAA agreement (avec des observations pertinentes pour tous les accords commerciaux multilatéraux). Sur Internet : <www.igtn.org/FTAA/FTAAResources.htm>.

CEDEAO : Rapports et relevés de conclusion des réunions de négociations APE

APRODEV : Analytical Report on GENDER DIMENSION OF ECONOMIC PARTNERSHIP AGREEMENTS. Dakar, 27-29 October 2003

Friedrich-Ebert-Stiftung : Les scénarios de Cotonou : les négociations des APEs entre l'UE et la CEDEAO

LISTE DES ABRÉVIATIONS

APE	Accord de Partenariat Economique
ACP	Afrique-Caraïbe-Pacifique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
NPF	Nation la Plus Favorisée
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
BM	Banque Mondiale
MEGC	Modèle d'équilibre Général Calculable
ACR	Accords Commerciaux Régionaux
ALE	Accord de Libre Echange
IFD	Intégration des Femmes au Développement
FED	Femmes et Développement
GED	Genre et Développement
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
IDH	Indice du Développement Humain
OSC	Organisations de la Société Civile
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PAPED	Programme de l'Accord de Partenariat Economique pour le Développement
DPI	Droit de Propriété Industrielle
SGP	Système Généralisé de Préférences
TEC	Tarif Extérieur Commun

